

Paris, 3 juin 2022

Secteur Psychologues/ANT

Corps des psychologues du Ministère de la Justice : Silence de mort et absence de la DAP sur le sujet

La création du corps des psychologues du Ministère de la Justice aurait pu être considérée comme une véritable avancée si la DAP n'irradiait pas le débat par son absence et / ou son silence sur les conditions d'intégration de ses agents au sein de ce nouveau corps.

Au-delà des inquiétudes légitimes des psychologues de l'AP quant à leur future situation professionnelle, c'est l'ensemble de l'exercice de nos missions, envers les publics et – en lien, avec et auprès – de l'ensemble des agents de l'AP qui est menacé.

Le travail institutionnel, le travail partenarial, la prise en charge des publics, seront impactés par des décisions prises en dehors de toute concertation des personnels, pourtant au cœur même du sujet. Cela conduirait à des restructurations dont l'impact sera conséquent !

La DAP ne peut plus se permettre d'être absente du débat concernant tout un corps de ses agents, c'est ce que nous lui transmettrons au travers d'une communication à laquelle nous joindrons cette **pétition** :

https://www.petitionenligne.fr/pour_une_integration_des_psychologues_de_lap_dans_des_conditions_decentes

Aussi, **nous comptons sur vous – nos collègues de tous corps – pour signer et partager ce lien dans vos services et établissements respectifs** et faire entendre vos voix, à nos côtés, pour défendre la qualité de prise en charge pluridisciplinaire exercée au quotidien au sein de notre administration.

La sensibilisation et l'implication de la DAP passeront aussi par la mobilisation forte et générale de tous les agents de l'AP et du MJ.

Pour le SNEPAP-FSU,

Le Secteur Psychologues et Agents
Non Titulaires